La Chambre s'est occupée des expulsions de locataires

Paris, 26. — La Chambre a examiné, dans sa séance de la matinée, la proposition de loi tendant à proroger la loi du 30 décembre 1922 ayant pour objet de surseoir aux expulsions de locataires.

L'article 1er stipule que l'Etat, les départements, les communes seront tenus de mettre à la disposition des maires les immeubles inoccupés de leur domaine, pour être affectés au logement des locataires sans abris, et l'art. 2 dit que les délais d'usage des congés pour les locations verbales sont portés au double jusqu'au 1er janvier 1925.

BETOULLE, député socialiste, réclame la mise à la disposition des municipalités des casernements inoccupés. Il déclare qu'il faut empêcher toutes les expulsions avant qu'on ait au moins le moyen de les héberger.

Le ministre de l'Hygiène, M. STRAUSS, affirme que l'Etat fera tout son possible pour mettre à la disposition des citoyens les locaux vacants, particulièrement les casernements, et demande que la commission ne persiste pas à demander le vote de l'article 1er.

Il ajoute que le gouvernement prépare la révision de la législation sur les habitations à bon marché.

De nouveaux délais de grâce seront accordés

On reprend la discussion du projet au cours de la séance de l'après-midi. Un amendement de M. CHAUTEMPS, soutenu par M. Herriot, et tendant à mettre à la disposition des préfets et des maires les casernements et les locaux privés vacants, est repoussé par 261 voix contre 255.

On passe à l'article 2, qui est ainsi conçu :

« Les délais d'usage des congés pour la location verbale sont portés au double jusqu'au 1er janvier 1925. Cette disposition s'applique aux congés donnés antérieurement au 1er juillet 1923, sans toutefois que le nouveau délai à partir du 1er juillet 1923, soit inférieur à trois mois. Dans le mois qui précédera l'expiration du droit de congé, le locataire qui n'aura pas trouvé de logement en fera la déclaration à la mairie. Il lui en sera délivré récépissé. Le juge pourra, de son côté, accorder au locataire un droit de grâce dans les termes de la loi de décembre 1922, sans que ce droit puisse dépasser le 1er juillet 1924.

Après une courte discussion, l'article 2 est adopté.

Egalement adopté un paragraphe additionnel de M. CAUTRU, ainsi conçu : Aucun délai de grâce ne sera accordé lorsque l'immeuble sera reconnu comme menaçant ruine ».

La suite du débat est renvoyée à une date ultérieure.

Le président annonce le dépôt du projet sur le budget biennal et la séance est ensuite levée.

DANS LA RUHR

La résistance passive et ses effets

Une bombe a explosé

Dusseldorf, 26. — Une bombe a éclaté le 26 juin, à 5 heures du matin, dans le hall des bagages de la gare de Wiesbaden.

Deux Allemands ont été blessés.

Des patrouilles ont tiré

Buer, 26. — Le 24 juin, trois Allemands qui circulaient la nuit dans les rues de Buer, malgré l'interdiction prononcée à la suite du meurtre des trois soldats belges, ont été tués par des patrouilles belges de surveillance.

Dans la nuit du 24 juin, trois autres allemands ont été grièvement blessés dans les mêmes conditions.

A Gladbeck, un Allemand qui circulait sur la voie ferrée a été tué d'un coup de fusil par une sentinelle belge.

Au nom de la Kultur, un boche veut détruire Paris et Bruxelles

Berlin, 26. — Le 11 mai dernier, l'ambassade de France à Berlin reçut une lettre recommandée, signée Kurt Wahlmann, posant au peuple français un ultimatum de sept semaines pour évacuer la Ruhr, faute de quoi Paris et Bruxelles sauteraient dans les airs. La lettre fut classée dans le dossier spécial constitué par l'ambassade pour ces manifestations d'aliénés, dossier d'ailleurs assez volumineux depuis ces derniers mois.

Un reporter du « Journal de huit heures du soir » est allé interviewer l'intéressé. Ce n'est pas un aliéné. Secrétaire d'une ligue allemande des Amis de la Kultur, cet idéaliste affirme posséder le secret d'un explosif nouveau capable de détruire d'un coup des provinces entières !

Le feu de paille homicide

Amiens, 26. — Mme Bidard âgée de 60 ans, domiciliée à Morlancourt, arrondissement de Péronne, vient de mourir dans les circonstances suivantes.

Elle avait allumé dans sa cave une torche de paille, une violente déflagration se produisit, la victime a été retrouvée sans vêtements le corps complètement brûlé. Elle est morte peu après dans d'atroces souffrances, on ne connaît pas encore les causes de l'explosion.

Le temps d'aujourd'hui

Temps un peu frais. Nuageux avec éclaircies. Vents du Nord 2 à 6 mètres minimum 1°.

Le Sénat a continué l'examen de la loi des finances

Paris, 26. — Le Sénat a continué la discussion de la loi des finances. Dans sa séance de la matinée, divers articles sont adoptés notamment l'article 98 reportant à 60 et 65 ans la mise à la retraite des fonctionnaires, pères de 4 enfants vivants. Un amendement **tendant à diminuer de 60 francs l'indemnité** de cherté de vie des fonctionnaires non **chargés de famille et augmentant de 120 francs** celle des fonctionnaires chargés de famille, est renvoyé à l'étude de la Commission.

Aurait-on trouvé le moyen d'éviter les douzièmes provisoires

La discussion est reprise à la séance de l'après-midi.

On vote l'article relatif à la création de prêts d'honneur pour les étudiants et porte le crédit de 1 à 2 millions.

Un conseil d'administration sera institué pour gérer ses prêts.

M. PEYRAL développe un amendement qu'il a déposé et tendant à fixer le point de départ de l'exercice financier non plus au 1er janvier mais au 1er juillet. Le Sénat recevant très tardivement le budget venant de la Chambre, est forcé de l'examiner dans les premiers mois de l'année, il s'en suit que des douzièmes provisoires doivent être votés chaque année. L'adoption de la proposition de M. PEYRAL aurait pour effet de supprimer les douzièmes provisoires. Le Ministre combat la proposition qui, dit-il, entraînerait des difficultés considérables et compliquerait les comptes.

Le Ministre insiste pour le rejet et déclare que si M. PEYRAL ne renonce pas à sa proposition, il se verra forcé de la combattre à fond.

Malgré cette virulente opposition, le Sénat adopte un projet de résolution invitant le Gouvernement à prendre en considération la proposition de M. PEYRAL.

On vote ensuite sur l'ensemble du projet de loi du budget de 1923 mis aux voix. Il est adopté par 303 contre 2 sur 305 votants.

Le Sénat s'ajourne au 28 Juin.

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Un maçon de Liévin frappa un algérien d'un coup de couteau mortel

L'audience de mardi a vu comparaître le nommé Maurice Kiekens, 19 ans, maçon à Liévin, sous l'inculpation de coups mortels. On lui reproche les faits suivants :

Le 11 novembre 1922, dans la soirée, deux ouvriers Kiekens et Liton, croisèrent sur la route de Lens à Sallaumines un groupe d'Algériens, parmi lesquels se trouvait le nommé Guirat Ahmed. Sans provocation, Kiekens et Liton, bientôt rejoints par leurs camarades Sénéchal et Glaviaux, se jetèrent sur les Algériens et les bousculèrent.

Ces derniers prirent la fuite, laissant Guirat seul aux prises avec leurs agresseurs.

Guirat pour se défendre, aurait sorti de sa poche un couteau, et Kiekens l'aurait désarmé; ce qui est certain, c'est que soit avec ce couteau, soit avec un couteau lui appartenant, Kiekens a frappé mortellement Guirat dans la région du ventre.

L'intestin ayant été perforé, l'Algérien décéda quelques jours après, le 23 novembre, à l'hôpital de Lens.

Kiekens a toujours protesté de son innocence; il a cependant dû reconnaître qu'il avait participé à la scène au cours de laquelle l'Algérien Guirat avait reçu le coup de couteau. Il prétend s'être borné à désarmer Guirat, mais il a tenu des propos compromettants.

L'accusé est médiocrement noté; il a un caractère violent et emporté.

LE VERDICT

Après de courts débats, le maçon Maurice Kiekens **est acquitté.**

Le tragique exploit d'un algérien à Fouquières-lez-Lens

A la même audience, comparait l'Algérien Ouendi Hocine, 17 ans, aide-mineur à Fouquières-les-Lens. Il est inculpé de meurtre.

Le 14 janvier 1923, vers 18 heures, l'accusé Ouendi Hocine ben Mohammed entrait en compagnie de l'Algérien Karesche Mohammed, au cabaret Dupuis, à Fouquières-les-Lens. Il commanda, pour lui et son camarade, deux consommations qui leur furent refusées, car ils paraissaient en état d'ivresse. Ils sortirent du débit sans incident, mais revinrent environ une demi-heure après.

Ils se virent à nouveau refuser à boire; mais cette fois, Ouendi Hocine se mit à faire du scandale.

La cabaretière pria alors l'énergumène de sortir, mais celui-ci fit un tel tapage que M. Dupuis intervint. Il était seulement à deux ou trois mètres du seuil de la porte, lorsque l'Algérien qui, dans l'obscurité, guettait sa sortie, se précipita sur lui et lui porta un violent coup de couteau dans la poitrine. Il prit la fuite aussitôt après.

Dupuis, mortellement atteint au cœur, expira aussitôt.

Ouendi Hocine s'était réfugié chez son logeur; il fut arrêté dans le grenier de la maison, où il s'était caché.

L'accusé a fait des aveux. Il prétend avoir été brutalisé par le sieur Dupuis et n'avoir frappé que pour se défendre. Cette explication est contredite par tous les témoins de la scène.

Le meurtrier est réputé comme ivrogne, querelleur, mauvais caractère.

LE VERDICT

Après une assez longue délibération du jury, Ouendi Hocine est condamné **à six ans de réclusion et vingt ans d'interdiction de séjour.**

La Journée Sportive

Boxe

Mascart doit-il rencontrer Criqui ?

CE QU'ON EN DIT A PARIS

Mascart n'est pas seulement populaire à la Croix-d'Anzin et dans tout le Nord; il a conquis Paris. Dès ses premiers combats, à le voir, potache rose et imberbe, aux cheveux blonds frisés, si petit et si gosse, le public s'est dit : « Mais, on va l'abîmer, ce pauvre petit ! » Le « pauvre petit » démontra rapidement qu'il n'était pas digne d'inspirer la pitié. Sa façon de combattre, rageuse et franche, son élan formidable, la sincérité de ses swings partis à pleine vigueur, son courage dans l'encaissement, si nous osons dire, son punch ont fait merveille.

Son dernier combat fut l'un de ses plus beaux. Avec quelle maëstria, il stoppa le courageux Mike Mc Adam qui acceptait le combat et faisait preuve d'une jolie mobilité dans la première minute du match. Mascart ne chercha ni à « étudier » son adversaire, ni à le surprendre. Il mit en marche le moulinet de ses bras et se garda de finesses inutiles. Mac Adam ne put éviter un swing à l'estomac et l'électrisation du crochet à la mâchoire.

Mascart est un merveilleux petit pugiliste. Mais il serait imprudent et fâcheux de l'opposer tout de suite à Criqui. D'abord, Criqui ne semble pas libre d'ici un ou deux ans. Ensuite, il a des prétentions financières qu'on ne saurait lui reprocher et que Mascart ne peut envisager. Enfin, Mascart doit rencontrer encore d'autres bons boxeurs avant de risquer sa carrière, qui est jeune et qui sera belle, si il ne la compromet pas. Criqui-Mascart. Oui, ce sera un beau match. Mais laissons Mascart s'affirmer encore davantage. Et lorsqu'il aura ajouté à sa couronne de nouveaux et décisifs fleurons, tout le public, d'un seul cri, réclamera le grand match, épilogue de deux carrières bien remplies.

Paul VILLES.

La rentrée triomphale de Mascart, à Anzin

Mascart est rentré lundi soir, à 6 heures, dans sa ville natale. Officiellement, peu de personnes étaient prévenues de son retour; c'est ce qui explique le public restreint se trouvant en gare de Valenciennes au moment de l'arrivée du train. Le jeune champion est reçu à sa descente du wagon par MM. Nonon, commissaire spécial, et Relle, maire d'Anzin. Ce dernier s'excuse de ne pouvoir accompagner le grand champion, retenu, dit-il, par le devoir professionnel.

Mascart sort de la gare, ayant à ses côtés son fidèle manager Tiétart et son vaillant camarade d'écurie, Morelle. La clique de la Patriote Anzinoise, venue à sa rencontre, bat « aux champs » couverte par instants par les cris de « Vive Mascart », poussés par une foule enthousiaste.

Des gerbes sont remises à l'heureux vainqueur, puis le cortège se forme et gagne rapidement la place d'Anzin, alors qu'une pluie fine tombe devant le vice-roi du k.-o.; c'est ainsi qu'un de nos confrères parisiens a surnommé notre compatriote.

La réception officielle a lieu au Salon des Sports, siège du B.C.A. Quelques membres du Conseil municipal et de la commission des fêtes ont pris place à la tribune. Après les salutation d'usage, M. Piédana, premier adjoint, se déclare très heureux de recevoir le grand champion Mascart qui peut et doit être considéré comme le meilleur boxeur du moment, tant en France qu'à l'étranger.

Après avoir lu un court article où il est fait l'éloge de Mascart, M. Piédana offre des fleurs à celui dont toute la ville d'Anzin a le droit d'être fière.

M. François, conseiller municipal, vient ensuite, au nom de la municipalité, souhaiter la bienvenue à l'enfant du peuple qu'est le prodige anzinois et le féliciter de l'immense succès remporté samedi soir. Il unit dans les félicitations décernées le digne professeur et dévoué manager Tiétart et n'oublie pas non plus Morelle qui, dit-il, est un boxeur de premier ordre et dont la ville de Gomaingt a tout lieu de s'enorgueillir.

Il termine en levant son verre à la santé des champions.

La clique exécute quelques morceaux de son répertoire et l'on se sépare, heureux, du nouveau succès que vient de remporter l'enfant chéri du public anzinois.

J. DEGUISE.

Cyclisme

COURSE CYCLISTE LA MADELEINE CASSEL ET RETOUR (100 KILOMETRES)

Les « Amis de la vieille Madeleine » organisent cette course pour le dimanche 29 juillet. Les inscriptions sont reçues chez Emile Masschô 32, rue Jeanne Maillotte.

Les Cycles OLGA, à Paris

Dimanche au Vélodrome de Vaugirard, Crupelandt sur cycle OLGA remporte la course de l'heure avec entraîneur.

Félicitations à la marque OLGA qui fait triompher ses couleurs dans la capitale.

Les cycles OLGA sont en vente chez : M. **Lemoine, 3, rue Neuve, à Maing; M. Crupelandt 77, rue Turgot, à Roubaix.**

Usine à Saint-Amand (Nord).

Athlétisme

L'INTERCLUB DE L'AMICALE SPORTING-CLUB DU NORD

Voici les résultats de l'Inter-club de l'Amical Sporting Club du Nord. — Favorisée par le beau temps, cette journée d'athlétisme fut des plus réussie, un nombreux public s'intéressa vivement aux différentes épreuves.

Engagés : 4 clubs ; O. L. ; C. A. S. G. ; I. C. A. M. ; A. S. C. N.

Résultats : 3.000 mètres. — 1. A. Derache ; 2. Vanderwer E. ; 3. Hemeryck ; 4. De Timmerman. — O. L.

80 mètres. — 1. Chamousinz, I.C.A.M. ; 2. Deliege C.A.S.G. ; 3. Descaloire, A.S.C.N. ; 4. Barthelet, A.S.C.B.

Poids. — 1. Deliege, C.A.S.G. ; 2. Evrard, C.A.S.G. ; 3. Kanfaing, I.C.A.M. ; 4. Maegli, C.A.S.G.

Saut en longueur. — 1. Theron, C.A.S.G. ; 2. Bauduin, C.A.S.G. ; 3. Descaloire, A.S.C.N. ; 4. Seegere, I.C.A.M.

200 mètres. — 1. Deliege, C.A.S.G. ; 2. Bauduin C.A.S.G. ; 3. Segers, C.A.S.G. ; 4. Barthelet, A.S.C.N.

Saut en hauteur. — 1. Descaloire, A.S.C.N.; 2. Maegli, C.A.S.G. ; 3. Leroy, A.S.C.N. ; 4. Berrard, I.C.A.M.

400 mètres. — 1. Theron, C.A.S.G. ; 2. Evrard, C.A.S.G. ; 3. Delahousse, C.A.S.G.

1.500 mètres. — 1. Maurey, I.C.A.M. ; 2. Dodanthum C.A.S.G. ; 3. Viry, C.A.S.G. ; 4. Perrotin, I.C.A.N.

800 mètres. — 1. Dodanthun, C.A.S.G. ; 2. Evrard, C.A.S.G. ; 3. Kion, C.A.S.G. ; 4. Pondevelle, I.C.A.M.

Classement général. — 1. C.A.S.G. — 2. I.C.A.M. — 3. O. L. — 4. A.S.C.N.

Pendant la réunion eurent lieu deux matches de baskett-ball chaudement disputés entre, d'une part la 1re équipe de Méceno Club et A.S.C.N. Les Mécenos sortirent vainqueurs par 15 à 9 et d'autre part une démonstration entre une équipe de l'A.S.C.N. et l'I.C.A.M.

VICTOIRE DE « LA GENERALE » DE LILLE A L'INTERCLUB DE L'AMICAL SPORTING CLUB DU NORD.

Dimanche après-midi sur le terrain du Romarin s'est disputé un challenge mis en compétition par ce dernier. Comme on ne l'aurait supposé ce fut l'équipe de la Générale de Lille qui enleva le challenge de cette réunion.

Résultats techniques. — 80 mètres. 1re série Chamoussin (ICAM) 9" 2/5. — 2. Bauduin (CASG). — 3. Leroy (ASCN). — 2me série : 1. Deliege (CASG), 10" 1/5. — 2. Desprez (ASCN). — 3me série : 1. Barthelet (ASCN), 10" 4/5. — 2. Segers (CASG). — 4me série : 1. Descaloire (ASCN) 10" 2/5 — 2. Deliege (ASCG) à une poitrine.

3000 mètres plat. — 1. Derache (OL) 10'18"... — 2. Vanderworve (OL). — 3. Heymerick (OL). — 4. De Timmermann (OL).

Poids. — 1. Deliege (CASG) 9 mètres. — 2. Evrard (CASG) 8 m. 90. — 3. Dauphin (ICAM) 8 m. 70. — 4. Maegli (ASCN) 8 m. 65.

Saut en longueur. — 1. Theron (CASG) 5 m. 983 — 2. Bauduin (CASG) 5 m. 75. — 3. Descaloires (ASCN) 5 m. 30.

800 mètres plat. — 1. Dodanthun (CASG) 2' 24" 2/5. — 2. Evrard (CASG). — 3. Kion (CASG) — 4. Pontavon (ICAM).

Saut en hauteur. — 1. Descaloires (ASCN) 1 m 603 — 2. Maegli (CASG). — 3. Leroy (ASCN)

1500 mètres plat. — 1. Mauron (ICAM) 4' 54 1/5 — 2. Dodanthun (CASG) à un mètre. — 3. Viri (CASG). — 4. Perotin (ICAM). — 5. Charles (CASG).

400 mètres — 1re série : 1. Evrard (CASG) 58" 2/5 — 2. Salor (ICAM). — 2me série : 1. Theron (CASG) 57" 1/5. — 2. Didelot (ASCN). — 3me série : 1. Delahouse (CASG) 1' 1". — 2. Haverveckе (OL). — Finale : 1. Theron (CASG). — 2. Evrard (CASG). — 3 Delahouse (CASG).

200 mètres plat. — 1re série : 1 Bauduin (CASG) 24" 3/5. — 2. Chamoussin (ICAM). — 2me série : 1. Barthelet (ASCN) 27" 2/5. — 2. Laves (OL). — 3me série : 1. Deliega (CASG) 25" 2/5. — 2. Pontavon (ICAM). — 4me série : 1. Segers (CASG) 26" 2/5. — 2. Desprez (ASCN). Finale. — 1. Deliege (CASG) 24" 2/5. — 2. Bauduin (CASG). — 3. Segers (CASG).

Classement par clubs pour le challenge : 1. CASG 53 points. — 2. ICAM 13 points. — 3. OL 10 points — 4. ASCN 9 points.

LIGUE DU NORD D'ATHLETISME

Une réunion aura lieu mercredi prochain 27 juin à 20 heures 30 précises à Lille, café Moderne salle du 1er étage), 23, Grand'Place ; afin d'étudier avec la Ligue du Nord d'athlétisme l'organisation d'une épreuve sportive qui figurera au programme de la fête d'éducation physique que la municipalité de Lille organise avec le concours de la Ligue Française d'éducation physique et de L. N. A.

Course à pied

LE TOUR DE LILLE

Il est rappelé aux intéressés que c'est dimanche 1er juillet qu'aura lieu le tour de Lille, organisé par la Jeunesse Sportive Lilloise, sur une distance de 10 kilomètres. 200 francs de prix en espèces et de nombreux lots seront attribués aux vainqueurs. La course est ouverte à tous coureurs. Engagement 2 fr. Départ à 15 h. 30 au siège de la Jeunesse Sportive Lilloise.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège de J. S. L., rue de Juliers, 84, Lille.

Hippisme

COURSES A MAISONS-LAFFITTE

1re Course. — 1. Crizaba (E. Haynes), g. 30.00, p. 14.50 ; 2. Le Cheliff (Bartholomew), p. 22.00 ; 3. Jaloux (Garner), p. 20.50.

2e Course. — 1. Carnation (F. Keogh), g. 305.50 p. 78.00 ; 2. Catherine II (A. Sharpe), p. 36.00 ; 3. Neuville-aux-Bois (A. Garner), p. 18.00.

3e Course. — 1. La Morphise (Semblat) g. 119.00 p. 48.00 ; 2. Knavo (Hobbs), p. 28.00 ; 3. Cartagène (Bosch), p. 117.00.

4e Course. — 1. Talaat Bey (M. Allemand), g. 162.00, p. 50.50 ; 2. Le Perroquet (Odrazil), p. 118.00 ; 3. Touch Wood (G. Stern), p. 38.50.

5e Course. — 1. Ciboure (G. Kreel), g. 52.00, p. 30.00 ; 2. Tennyson (Winkfield), p. 26.00.

6e Course. — 1. Mlle de Caulonges (L. Bosch), g. 58.00, p. 25.00 ; 2. La Bougeotte L. Mario), p. 42.00 ; 3. Ornière (Faucon), p. 35.00.

7e Course. — 1. Over Thore (Michel), g. 218.00, p. 40.50 ; 2. Savenelle (Labonne), p. 105.50 ; 3. Kogyolet (Lassus), p. 76.50.

ÉPICIERS, MÉFIEZ-VOUS !

Certaines personnes INCONNUES dans la région viennent parfois demander aux commerçants une huile non moins INCONNUE

Ne Vous Laissez Pas Faire

et tenez-vous-en à

L'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX

LA PLUS ANCIENNE DES MARQUES

Celle qui satisfait toujours les Clients les plus difficiles et vous soutient par une puissante publicité.

La paix s'élabore difficilement mais sûrement à Lausanne

Lausanne, 25. — La Conférence de la Paix a terminé ce matin la récapitulation générale du traité.

Le Comité politique a enregistré définitivement l'accord intervenu en ce qui concerne la cession de Karagatch et la frontière de la Maritza.

Le nouveau délégué de la Bulgarie a fait savoir que son gouvernement accepte la convention annexe au traité, touchant la démilitarisation de la frontière de la Maritza ; mais qu'il ne peut accepter les articles additionnels concernant l'accès économique de la Bulgarie à la Mer Egée.

La Conférence a ensuite enregistré l'accord entre la France et la Turquie concernant la confirmation de l'accord franco-turc d'Angora et l'accord anglo-turc au sujet de la durée des négociations directes pour le sort de Mossoul.

La délégation turque a fait savoir qu'elle acceptait l'accession de la Belgique et du Portugal aux clauses économiques du traité, mais qu'elle maintenait son refus en ce qui concerne la Pologne.

Sur la demande du général Pellé, la Turquie a consenti à conclure avec la Tchécoslovaquie une convention spéciale pour l'établissement des étrangers.

La fugue d'une fillette d'Halluin

La petite Marie-Louise Lascon, 13 ans, demeurant 13, rue de Lille, à Halluin, avec sa mère et son beau-père, M. et Mme Descamps, quitta le dimanche 17 juin le domicile de ces derniers sous prétexte d'aller rendre visite à une de ses compagnes.

La fillette ne reparut pas le soir et le lendemain matin, ses parents apprenaient sa présence à Paris, chez son oncle, dans le 15e arrondissement. Grâce à quelques économies, l'enfant avait pu entreprendre ce voyage.

Le samedi 23 juin, l'oncle de Paris fit savoir à M. et Mme Descamps qu'il leur renvoyait la petite Marie-Louise, mais ils attendirent en vain son retour.

Alarmés, les parents de la disparue ont avisé la sûreté de Lille. A Lille, les recherches opérées sont demeurées infructueuses. Quelqu'un aurait vu la fillette en gare de cette ville, samedi matin, mais qu'est-elle devenue depuis ?

Voici son signalement : Agée de 13 ans, brune et frisée, elle portait un costume bleu marine, avec une jupe plissée, un manteau de velours de laine bleu, un petit chapeau bleu garni de velours et de fleurs bleues et vertes, des bas de laine noirs et des souliers à lacets.

Ah ! les femmes

L'une en apprenant à conduire une auto n'a réussi qu'à se tuer

Lorient, 26. — Un ingénieur du service des brevets de pilote d'automobile à Nantes, faisait subir à Lorient un examen aux candidates quand, dans un virage, Mme Bacon, 43 ans, femme d'un industriel lorientais, entra en collision avec un attelage et fut blessée au thorax. Elle expira peu après.

L'autre, n'ayant pu se jeter sous un train s'est précipitée par la fenêtre

Nice, 26. — Une femme, Catherine Courf, qu'on avait empêchée il y a quelque temps de se jeter sous un train, avait été, en raison de son état mental, internée à l'hospice des aliénés de Saint-Pons. Ces jours derniers, les médecins lui accordèrent son « exeat ».

Elle s'était rendue hier chez des amis qui demeurent à un quatrième étage de la rue Delille. Soudain, elle se jeta du balcon dans la rue avant qu'on pût la retenir. Dans sa chute, elle se fractura le crâne. La mort fut instantanée.

Un drame parmi des tombes

Caen, 26. — Un drame a ensanglanté un des cimetières de la ville de Caen. M. Paul Guinot, 17 ans, fils du concierge du cimetière de la route de Ouistreham, rentrait chez lui, quand il fut abordé par un Russe employé à la Société Normande, nommé Michel Jicoloff.

Le Moscovite lui tint, en sa langue maternelle, des propos que Guinot ne comprit pas puis, arrivé devant la grille du cimetière, il le quitta.

Un quart d'heure après environ, Jicoloff, qui avait fait du scandale dans un restaurant voisin, se présenta au cimetière et émit la prétention d'y entrer. La famille Guinot, qui venait de se coucher, l'invita au calme. Peu d'instants après, le Russe escaladait la grille, pénétrait dans la nécropole et démolissait les carreaux d'une porte vitrée. C'est alors que le fils Guinot descendit, mais il fut terrassé par le Russe. M. Guinot père survint alors, porteur d'un revolver. Il tira un coup de feu, atteignant mortellement Jicoloff au ventre. Transporté à l'hôpital voisin, le Russe est décédé quelques minutes après.

Des morts ont été enterrés vivants en Angleterre

Londres, 26. — Nous signalions récemment le cas d'un millionnaire anglais de Liverpool que la peur d'être enterré vivant avait conduit à demander dans son testament, qu'à la constatation ordinaire de son décès s'ajoutât la contre-épreuve d'une opération chirurgicale. Cette appréhension d'un enterrement à l'état cataleptique est, d'ailleurs, si couramment répandue que la Chambre des Communes vient d'être saisie d'un projet de loi prescrivant de sévères mesures de précaution dans la délivrance des certificats de décès.

Ce projet stipule, en effet, que tout médecin appelé à constater un décès devra, non seulement certifier qu'il a inspecté le cadavre et que la mort est réelle, mais indiquer, en outre les signes sur lesquels se fonde sa conclusion. Il devra également être en mesure d'établir qu'il a donné ses soins au décédé deux fois au moins durant sa maladie et qu'il a été à son chevet au minimum une fois dans la semaine qui a précédé la mort.

Le docteur Stenson Hooker, spécialiste des maladies nerveuses, commentant ce projet de loi, déclare, notamment :

Il existe, en effet, un état d'insensibilité physique qui a toutes les apparences de la mort. Les battements du cœur ne peuvent pas être entendus, même au moyen du stéthoscope: la respiration est si ralentie qu'aucun souffle n'est perceptible. Dans des cas semblables, la plupart des médecins concluraient au décès et, cependant, la personne soi-disant morte est parfaitement consciente de ce qui se passe autour d'elle.

Un exemple troublant

Et le docteur Hooker cite à cet égard l'exemple particulièrement troublant d'une femme de ses amis qui faillit ainsi être enterrée vivante.

Un médecin, dit-il, avait certifié son décès. Elle entendit le verdict fatal ; mais son système musculaire était tellement paralysé qu'elle ne put pas effectuer le moindre tressaillement, ni révéler son état par le plus léger frémissement des paupières. Elle sentit très bien que l'on procédait à sa toilette funèbre, que l'on prenait des mesures pour le cercueil ; elle entendit son entourage discuter les détails de ses obsèques ; elle eut conscience qu'on la plaçait dans la bière et, même à ce moment, elle fut incapable d'un geste quelconque, susceptible d'avertir les siens.

Par miracle, au dernier moment, sa fille remarqua un léger frémissement des muscles de sa bouche. On lui administra aussitôt des stimulants et, peu à peu, sa sensibilité physique reparut. Ainsi ressuscitée, elle vécut trente ans de plus...

On ne saurait, conclut le docteur Stenson Hooker, s'entourer de trop de précautions pour épargner aux mortels l'horreur indicible d'aller vivants au fond de leurs tombes.

Les vautours dans les R. L.

Un entrepreneur indélicat est condamné à trois ans de prison, et, ce qui est mieux au remboursement de 973.000 fr.

Amiens, 26. — Le tribunal correctionnel d'Amiens a rendu cet après-midi un jugement dans l'affaire d'escroqueries commises au préjudice de l'Etat lors du comblement des tranchées de la région d'Amiens en 1919.

L'entrepreneur Bouysse reconnu coupable d'escroqueries a été condamné à 3 ans de prison et 3000 francs d'amende ; le vérificateur Sissoz reconnu coupable de complicité a été condamné à 13 mois de prison et 3000 fr. d'amende.

Tous deux ont été solidairement condamnés à rembourser à l'Etat 973.233 fr. La contrainte par corps a été fixée au maximum.

La Cambriole

Dix mille francs de bijoux ont été volés dans une ferme à Vervins

Le petit village d'Englancourt, dans le canton de La Cappelle, a rarement été le théâtre d'un vol aussi important que celui qui vient de s'y commettre.

M. Alcide Viéville, herbager, habite une maison un peu isolée sur le chemin du château de la Plesnave. Hier, profitant de l'absence de M. Viéville qui travaillait aux champs avec sa famille, un cambrioleur, qui semble être au courant des us de la maison, s'est introduit dans la ferme. Il a dérobé une somme de 1.400 francs en numéraire et 10.000 francs de bijoux. Dans sa hâte, il laissa dans un des tiroirs du secrétaire 33.000 francs en bons de la Défense Nationale et 2.300 francs en billets.

M. Viéville en rentrant de son travail s'aperçut du vol et alla, selon la formule, conter sa mésaventure à la gendarmerie. La police mobile également alertée enquête. Il semble que l'arrestation du cambrioleur dont le signalement est connu, ne saurait tarder.

L'Affaire de Mazières devant les assises de Gand

LA SECONDE AUDIENCE

La seconde audience a été consacrée à l'interrogatoire de l'accusé.

Le président a longuement cuisiné le vicomte et lui a rappelé ses tristes antécédents et tous les incidents de sa vie aventureuse.

Faussaire, incendiaire, coureur de dots, le vicomte qui, par l'intermédiaire des petites annonces correspondit avec 52 femmes, aurait été tout cela. Il s'en défendit d'ailleurs avec énergie et trouva réplique à tout.

Dans la soirée, on entendit les premiers témoins à charge.

FEUILLETON DU 28 JUIN 1923 — N° 53

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

V

PAUVRE SIMONE !...

De taille moyenne, la camisole de laine entr'ouverte laissant voir une gorge ronde, solide, les cheveux roux tordus « à la diable », la peau blanche semée de taches de rousseur, les hanches développées, bâtie comme l'on dit communément « à chaux et à sable », la fermière, bien qu'elle eût quarante ans — les méchantes langues disaient quarante-deux — en paraissait trente-cinq tout au plus.

Elle n'était pas simplement, selon l'avis public à Montmorency, un « beau brin de femme », elle était surtout — et cela valait mieux, — une « honnête femme ».

En reconnaissant la jeune fille, elle avait failli, de surprise, lâcher la lampe qu'elle tenait à la main.

— Vous, mademoi... — elle se reprit vivement — vous, madame... à cette heure tardive... et par un temps pareil !...

Elle s'était effacée pour permettre à Simone d'entrer dans la pièce au fond de laquelle une pipe à la bouche, un homme, Prosper Randon, son mari, était assis près d'une immense cheminée où achevait de se consumer un feu de bois.

Devant la « Parisienne » — c'était ainsi que, à la Châtaigneraie, on désignait la mère du petit Marcel — il se leva, ôta son bonnet, retira, par respect, la pipe qu'il avait aux lèvres. Et, avec embarras, il prononça :

— Fites excuse, madame...

Il n'eut rien pu dire de plus.

Non seulement les étrangers, mais sa femme même intimidaient au plus haut point, rendaient presque craintif comme un enfant, ce colosse barbu, mesurant près de deux mètres et dont la force, extraordinaire, était sans rivale.

Dans leur intérieur, c'était Catherine qui régnait en maîtresse souveraine.

Sa volonté faisait loi.

Chose remarquable, elle n'abusait pas de son pouvoir et adorait son mari.

Elle avait avancé... avec empressement, un siège vers Simone.

— Prenez la peine de vous asseoir, madame.

Alors, pour la première fois, elle remarqua la pâleur de la jeune fille, le bouleversement de ses traits, le désordre de sa toilette.

Quel drame se passait donc ?

Elle balbutia :

— Qu'avez-vous, madame... parlez... vous me faites peur.

Un flot de larmes, longtemps retenues, envahit les yeux de Simone.

Et, dans la chambre, il y eut le bruit d'un sanglot.

Par un de ces sentiments d'admirable délicatesse qui... quel que soit le rang qu'elles occupent leur sont particuliers, et font que — à certains moments — sans échanger un mot, les femmes... d'un seul regard... se comprennent, la paysanne devina qu'elle devait éloigner son mari.

Elle commanda :

— Prosper ?... va donc arranger la litière de Nana et de la Noiraude... Il faut mettre de la paille sèche.

Nana et la Noiraude étaient deux vaches bretonnes.

Sans murmurer, le colosse obéit.

Catherine lui eût dit : Tu nous gênes, madame et moi, va-t-en... il s'en fût allé de même, sans la moindre objection.

Alors, seule avec l'excellente femme dont elle avait pu, depuis longtemps, apprécier les rares qualités, l'humble attachement pour elle, Simone ne se contraignit plus. Elle vida son cœur trop gonflé. Elle se confia à la fermière qui déjà, peut-être, avait, en partie... pressenti la vérité. Elle lui apprit la scène qui venait de se dérouler entre elle et son père. L'effroyable crise de désespoir au cours de laquelle elle avait désiré la mort comme une délivrance... Puis son retour à des idées plus saines, ses projets, sa volonté de se rapprocher de son fils, de ne plus le quitter.

Emue au delà de toute expression, les mains jointes levées vers le plafond en un geste d'indignation, Catherine écoutait, sans l'interrompre, la jeune fille.

Ah ! tout de même, fallait-il qu'il y eût ici-bas, des parents, des pères sans entrailles !...

Jeter ainsi son enfant dans la rue !...

Comme si ça n'appelait pas la vengeance du ciel !...

A présent, c'était elle qui avait les paupières humides.

Elle protesta :

— Voyez-vous, il ne faut plus jamais avoir les vilaines pensées... que vous venez de me confesser... Non, plus jamais !...

» ... Se faire périr à votre âge, parce qu'un vieillard impitoyable... Ah ! Dieu, non par exemple, ça n'a pas de sens commun !...

» ... Pas plus de sens commun que de prétendre — ce qui, d'ailleurs, est profondément injuste — oui, pas plus que de prétendre être seule au monde désormais alors qu'il vous reste, en mon mari et en moi, des amis — oh ! d'une position sociale très inférieure à la vôtre — mais des amis, sincères dont vous pouvez en toutes choses, disposer à votre guise.. Est-ce que la maman-nourrice de votre petiot ne saurait pas être, — si vous voulez bien, — un peu votre maman aussi. Oh ! ne dites pas non... Ne dites pas que vous allez nous enlever ainsi... tout d'un coup..., le petit Marcel... Ça nous ferait une peine trop grande... Il est quasiment notre fils, le doux mignon... Nous le prendre, à cette heure, alors que nous y sommes si peu préparés... ce serait nous causer, je vous le répète, un gros crève-cœur... Et puis, habitué à l'air pur... à l'air vivifiant d'ici... élevé, grandi près de la forêt... en pleine liberté... il s'anémierait il tomberait vite malade dans ce Paris empesté où les enfants sont, pour la plupart, si malingres, si pâlots... le pauvret, que ça fait pitié !...

» ... Certes, je comprends que vous soyez résolue à ne plus vous séparer de lui...

» ... Je le comprends si bien même que .. si j'osais... je vous soumettrais une proposition que je serais heureuse... oh ! oui, très heureuse, de vous voir accueillir favorablement.

» ... Cette proposition, la voici :

» ... Emile, mon aîné, vient de partir pour le service militaire... La chambre qu'il occupait... au premier... est libre oh ! une chambre fort simple.. trop simple peut-être pour une personne qui, comme vous, a toujours vécu dans le confort dans le luxe... mais elle est propre... spacieuse..., aérée... Vous pourriez vous y installer... en attendant mieux, naturellement... A la campagne, la nourriture ne coûte guère... Vous nous paierez pour vous... en plus du mois de nourrice de Marcel.. une petite pension.. oh ! dans les prix doux... deux francs par jour. moins même si vous trouvez que c'est exagéré...

— Ah ! ma bonne Catherine...

— Ne refusez pas... Cela me ferait tant plaisir... et à Prosper donc !... car, lui aussi, il vous aime beaucoup je vous le jure... Il serait si fier, le brave homme, de l'honneur que vous nous feriez... Il ne parle pas énormément, c'est vrai, rapport à sa timidité, mais il n'en pense pas moins... Et ce qu'il pense de vous, c'est tout le bien possible... Dame, au début, par vos manières, par votre langage de grande dame, vous lui ferez presque peur... je le connais.. Il ne saura guère où se fourrer pour faire oublier sa présence... pour ne pas vous gêner... Mais ça passera, vous verrez... et dès que vous lui aurez octroyé la permission de fumer devant vous, le soir, au coin du feu, sa grosse pipe, il sera aux anges... Et puis rien ne vous empêchera de donner des leçons de chant... de dessin, puisque telle est votre intention... Paris est si près !... A peine une heure, aller et retour, par le chemin de fer...

» ... L'été, ce sera charmant...

» ...Vous mènerez Marcel à la promenade...

» ... Le doux Jesus ! il ne se doute pas que, en ce moment, sa mère est à côté de lui... Dans la pièce voisine il repose en son petit lit de fer... Ce lit, demain je le transporterai au premier étage... dans la chambre d'Emile... je veux dire dans votre chambre à vous, madame...

» ... Et ce sera sa maman... sa maman véritable qui... dorénavant... veillera sur son sommeil.

... Car, n'est-ce pas, c'est convenu.

» ... Vous restez ici...

» ... Définitivement ?...

» ... Hesiter encore... comme vous le faites... c'est en somme nous faire injure.

» ... C'est me laisser supposer que vous jugez indigne de vous de vivre sous notre toit...

... Presque en famille avec nous.

» ... Allons, dites-moi que je me trompe

» ... Dites-moi que je mérite toute votre confiance... et, pour m'en fournir la preuve, acceptez ma proposition.

Touchée, conquise par tant de bonté d'âme... par l'expression généreuse d'un dévouement qui s'offrait ainsi à elle en cette phase... si critique, hélas ! de son existence... Simone s'empara des mains de la fermière et... dans un élan de tout son être.. les pressant avec force dans les siennes, avec reconnaissance :

(A suivre)